

D 2024 17 10 111

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 17 Octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents** : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, A. BOUSSER, J-O. RABOT, G. MASRARI, P. GUINOT, A. NEUSSER

**Absents excusés**: Michèle GALLET, V. KRYK, C. TOWNSEND, J. DIZERENS, M. CHALENDAR

**Absents** : D. GANNE, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET, H. GRANGE

**Procurations**: Michèle GALLET à M. GALLET, V. KRYK à O. GUICHARD, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, J. DIZERENS à P. GUINOT, M. CHALENDAR à R. OTZENBERGER

**Assistaient** : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

### **5. Culture – Exposition Champ Libre – indemnité des artistes**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune d'Ornex a organisé, du 19 au 30 septembre 2024, en partenariat avec l'enseigne Casa design, une exposition d'art contemporain baptisée « Champ libre ».

Considérant que cette exposition contribue au développement de la politique culturelle de la commune, et permet de créer du lien social entre des habitants de différents quartiers de la commune et de différentes origines.

Vu l'exposition qui était accessible à toute heure, située sur le champ attenant à l'enseigne Casa design qui a accepté de mettre à disposition le pré attenant.

Considérant qu'une dizaine d'artistes locaux ont pu exposer des œuvres, que le vernissage a réuni quatre-vingt personnes et que plusieurs centaines de visiteurs ont pu profiter de l'exposition pendant les 10 jours d'ouverture.

Considérant que sur le modèle d'arts en campagne, l'appel à projet transmis aux artistes prévoyait une valorisation de leur production artistique à hauteur de 500 euros par artiste, il est proposé au Conseil municipal d'entériner cette indemnité à verser à chacun des artistes ayant exposé, et dont la liste est la suivante :

- Florence Vial
- Guy Geffray
- Jean-Marc Aguilar
- Monique Nigra
- Xavier Garde
- Philippe Michel
- Roshanak Ostad
- Sana Jaafar
- Serge Lecoq
- Susanne Lewest

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (1 abstention : P.GUINOT) :

- **VALIDE** le paiement de la somme de 500€ à chacun des artistes (liste ci-dessus énumérée) ayant exposé à « Champ libre »
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2024

Fait à Ornex, le 18 octobre 2024

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 22 octobre 2024

Affiché le : 22 octobre 2024

**Willy DELAVENNE**

**2ème adjoint**

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.